



Conseil de  
l'Union européenne

095964/EU XXVII.GP  
Eingelangt am 01/04/22

Bruxelles, le 1<sup>er</sup> avril 2022  
(OR. en)

14898/21  
COR 1 (cs,fi,fr,hu,it,mt,pt,ro,sk,sv)

---

Dossier interinstitutionnel:  
2021/0383 (NLE)

---

JAI 1396  
COPEN 450  
CYBER 328  
ENFOPOL 504  
TELECOM 459  
EJUSTICE 112  
MI 936  
DATAPROTECT 287

#### ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: Deuxième protocole additionnel à la convention sur la cybercriminalité relatif au renforcement de la coopération et de la divulgation de preuves électroniques

---

Page 1, préambule, première phrase:

Au lieu de:

"Les États membres du Conseil de l'Europe et les autres États Parties à la Convention sur la cybercriminalité (STE n° 185; ci-après "la Convention"), ouverte à la signature à Budapest le 23 novembre 2001, signataires de ladite Convention,",

lire:

"Les États membres du Conseil de l'Europe et les autres États Parties à la Convention sur la cybercriminalité (STE n° 185; ci-après "la Convention"), ouverte à la signature à Budapest le 23 novembre 2001, signataires du présent Protocole,".

---